



L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPE Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2023-192

HABITAT - Subvention pour la réhabilitation de logement dans le cadre de la convention d’opération programmée d’amélioration de l’habitat et de renouvellement urbain de Cavaillon

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2020-28 en date du 27 février 2020 portant approbation du PLH 2020-2025 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2018-113 en date du 27 septembre 2018 relative à l’adoption de la convention-cadre du programme Action Cœur de Ville ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2020-127 en date du 15 octobre 2020 relative à la mise en œuvre de l’OPAH-RU dans le cadre du programme Action Cœur de Ville de Cavaillon ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n°2021-11 en date du 18 février 2021 relative à l’adoption de l’avenant n°1 de la convention-cadre du programme Action Cœur de Ville ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023.*

Dans le cadre de son programme local de l’habitat 2020-2025, LMV Agglomération a décidé de contribuer à l’OPAH-RU 2021-2025 de Cavaillon, dans la limite de 371 865 €, en abondant les aides existantes en faveur de l’amélioration de l’habitat privé.

Les projets concernant des propriétaires occupants sont aidés à hauteur de 8 % pour les ménages très modestes et à hauteur de 6 % pour les ménages modestes.

Nom du demandeur	PO/PB	Adresse du logement	Typologie du logement	Type de travaux (ex : mise aux normes, transformation...)	Montant des travaux + honoraires (HT)	Assiette éligible ANAH	Autres subventions	Montant de la subvention sollicitée
QUINTRAND Lucienne	PO	27 Rue Pasteur 84300 CAVAILLON	T3	Autonomie	5 330 €	5 330 €	4 904 €	426.40 € (8%)

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- ACCORDE la subvention détaillée ci-dessus pour un montant de 426.40 € au titre de LMV Agglomération, correspondant à 8 % du coût H.T des travaux et honoraires engagés sur l’assiette éligible de l’Anah ;



- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents aux articles ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET





L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSE Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :


Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
 Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline
 Mme PONTET Annie
 M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2023/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 7 décembre 2023

N° 2023-193	TECHNIQUES - Approbation de l'avenant n°3 à la convention avec le département en matière de communications électriques Très Haut Débit
--------------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse n°2016-86 en date du 15 juin 2016, portant approbation de la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse n°2017-190 en date du 14 décembre 2017, portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de Luberon Monts de Vaucluse n° 2029-128 en date du 25 septembre 2019, portant approbation de l'avenant n°2 à la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023.*

Luberon Monts de Vaucluse est signataire de la convention de programmation et de suivi des déploiements FttH (Fiber to the Home – Fibre jusqu’à l’habitation).

Pour rappel, cette convention est un outil de coopération entre les collectivités territoriales et les opérateurs déployant, sur leurs fonds propres, des réseaux FttH.

Par ce nouvel avenant, le Département a convenu et arrêté 5 articles dont 4 permettant d’actualiser les articles 3, 7.2, 7.3 et la seconde annexe de la convention :

- L'article 1 complète l'article 3 de la convention en faisant un état des lieux à fin 2022 : 9649 logements (dont 161 raccordements longs) sur un périmètre définitif de 9960 prises FttH peuvent souscrire un abonnement Très Haut Débit auprès de l’opérateur commercial de leur choix. A l’échelle de l’Intercommunalité, 311 prises restent à rendre raccordables au titre des nouvelles constructions ou d’une finalisation des déploiements suspendue à l’action d’un tiers. Ces blocages ont été présentés de manière détaillée par le délégataire au Département de Vaucluse, qui a procédé à leur examen afin de s’assurer que les situations rencontrées étaient conformes aux stipulations du contrat de délégation de service public. Le délégataire s’est engagé à finaliser ces déploiements dès que les blocages auront été levés.
- L'article 2 modifie l'article 7.2 de la convention : l’intitulé de l’article « Plan de financement prévisionnel de l’opération » est remplacé par « Plan de financement de l’opération » et la dernière phrase de l’article est remplacé par ce qui suit : *La contribution totale de l'Intercommunalité, dans le cadre du 1er plan de déploiement, à verser au Département de Vaucluse, s'élève à 1 155 436 € dont 320 427 € au titre du sous-projet FEDER.*
- L'article 3 ajoute à l'article 7.3 de la convention le paragraphe suivant : *Le montant du solde de la contribution financière de l'Intercommunalité s'élève à 385 146 € et peut être appelé par le Département dès à présent.*
- L'article 4 qui complète la seconde annexe définitive de la convention par un tableau détaillant le nombre total de prises escamotables par commune et typologie :

COMMUNES	Prises raccordables			Volume de prises total
	Raccordements standards	Raccordements longs	Total	
Beaumettes	245	7	252	252
Cabrières d’Avignon	1 309	13	1 322	1 358
Gordes	2 289	90	2 379	2 410
Lagnes	1 153	21	1 174	1 179
Maubec	1 276	8	1 284	1 317
Oppède	576	2	578	587
Robion	2 640	20	2 660	2 857
Périmètre EPCI CALMV	9 488	161	9 649	9 960

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de l’avenant n°3 tel que détaillé dans le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l’avenant à la convention « cœur de ville » ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

La secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET






Délibération 2023-193 Annexe

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MENE PAR LE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
EN MATIERE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES TRES HAUT DEBIT**

**CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE**

AVENANT N°3

Entre :

Le Département de Vaucluse, représenté par sa Présidente, Madame Dominique SANTONI, agissant en vertu de la délibération de l'assemblée départementale n°du

ci-après dénommé par « le Département de Vaucluse »,

Et :

La Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, représentée par son Président, Monsieur Gérard DAUDET, agissant en vertu de la délibération du conseil communautaire du

ci-après dénommée « l'Intercommunalité »,

Vu la délibération départementale n° 2011-934 du 28 octobre 2011 statuant sur l'attribution d'une délégation de service public portant sur la conception, la réalisation, et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques Haut et Très Haut Débit,

Vu le contrat de délégation de service public notifié le 8 décembre 2011 pour une durée de 25 ans avec Vaucluse Numérique (anciennement Axione-ETDE),

Vu la délibération départementale n° 2011-934 du 28 octobre 2011 statuant sur l'attribution d'une délégation de service public portant sur la conception, la réalisation, et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques Haut et Très Haut Débit,

Vu le contrat de délégation de service public notifié le 8 décembre 2011 pour une durée de 25 ans avec Vaucluse Numérique (anciennement Axione-ETDE),

Vu la convention entre l'Intercommunalité et le Département de Vaucluse pour la mise en œuvre d'un programme d'investissement visant à déployer le Très Haut Débit sur son territoire, signée le 5 avril 2016,

Vu l'avenant n°1 à la convention entre l'Intercommunalité et le Département de Vaucluse suscitée signé le 29 novembre 2017,

Vu l'avenant n°2 à la convention entre l'Intercommunalité et le Département de Vaucluse suscitée signé le 24 octobre 2019,

Vu la convention attributive d'une aide européenne FEDER n° PAOOL4467 notifiée le 19 mars 2019 par la Région PACA définissant les modalités d'attribution au Département d'une subvention de 5 363 275 € au titre du programme opérationnel régional Feder 2014-2020,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

L'article 3 de la convention est complété par ce qui suit :

*Suite à l'achèvement du premier plan de déploiement (PD1) Très Haut Débit, le périmètre définitif de l'Intercommunalité comporte **9960** prises FttH. Les infrastructures FttH ont été déployées pour rendre raccordables la totalité de ces prises, tandis que l'accroissement du volume de prises est sans incidence sur la participation financière de l'Intercommunalité.*

*A fin 2022, **9649** logements (dont **161** raccordements longs) peuvent souscrire un abonnement Très Haut Débit auprès de l'opérateur commercial de leur choix.*

*A l'échelle de l'Intercommunalité, **311** prises restent à rendre raccordables au titre des nouvelles constructions ou d'une finalisation des déploiements suspendue à l'action d'un tiers, par exemple : obtention des conventions propriétaires, travaux à réaliser par le propriétaire en domaine privé. Ces blocages ont été présentés de manière détaillée par le délégataire au Département de Vaucluse, qui a procédé à leur examen afin de s'assurer que les situations rencontrées étaient conformes aux stipulations du contrat de délégation de service public. Le délégataire s'est engagé à finaliser ces déploiements dès que les blocages auront été levés.*

ARTICLE 2

Au regard de l'article 7.2 de la convention :

- l'intitulé de l'article « Plan de financement prévisionnel de l'opération » est remplacé par « Plan de financement de l'opération ».
- la dernière phrase de l'article est remplacé par ce qui suit :

La contribution totale de l'Intercommunalité, dans le cadre du 1er plan de déploiement, à verser au Département de Vaucluse, s'élève à **1 155 436 €** dont 320 427 € au titre du sous-projet FEDER.

ARTICLE 3

Conformément à l'article 7.3 de la convention, relatif aux modalités de versement des participations, , il est ajouté à la fin de cet article, le paragraphe suivant :

*Le montant du solde de la contribution financière de l'Intercommunalité s'élève à **385 146 €** et peut être appelé par le Département dès à présent.*

ARTICLE 4

La seconde annexe définitive de la convention est constituée du tableau finalisé du nombre total de prises raccordables, décliné par commune et par typologie, ci-après :

COMMUNES	Prises raccordables			Volume de prises total
	Raccordements standards	Raccordements longs	Total	
Beaumettes	245	7	252	252
Cabrières d'Avignon	1 309	13	1 322	1 358
Gordes	2 289	90	2 379	2 410
Lagnes	1 153	21	1 174	1 179
Maubec	1 276	8	1 284	1 317
Oppède	576	2	578	587
Robion	2 640	20	2 660	2 857
Périmètre EPCI CALMV Lubéron-Monts de Vaucluse	9 488	161	9 649	9 960

ARTICLE 5

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en deux exemplaires à....., le

**La Présidente du
Conseil départemental de Vaucluse**

**Le Président de
l'Intercommunalité**

Dominique SANTONI

Gérard DAUDET



L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESP Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :


Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2023/ ... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 7 décembre 2023

N° 2023-194	RESSOURCES HUMAINES - Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
-------------	---

- *Vu le Code général de la fonction publique ;*
- *Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1 ;*
- *Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;*
- *Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/35 en date du 9 juillet 2020 relative à la charte de l' élu local ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023.*

La loi 3DS du 21 février 2022 a instauré une disposition relative à la désignation d'un « référent déontologue » pour les élus locaux, chargé d'apporter « tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local ». La charte de l' élu local est, par conséquent, modifiée en ce sens. Il appartient donc à chaque collectivité et établissement public local de désigner ce référent déontologue par délibération.

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne donc les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat. Il peut également les conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.

Les fonctions du référent déontologue peuvent être exercées de manière bénévole ou donner lieu au versement de vacations dont le montant ne peut être supérieur à 80 € par dossier. Il peut également être remboursé pour ses frais de transport et d'hébergement, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Afin d'aider les collectivités dans leur choix, l'Association des Maires de France a élaboré une liste de vingt référents déontologues dans laquelle il est possible de choisir un nom.

Il est proposé de désigner Monsieur François TORT comme référent déontologue.

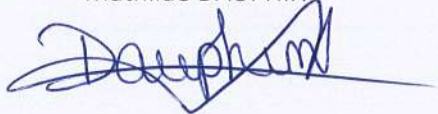
Le Conseil Communautaire,
 Ouï le rapport ci-dessus,
 Délibère, et
 A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **DESIGNE** Monsieur François TORT comme référent déontologue jusqu'à la fin du mandat ;
- **PRECISE** que le référent déontologue peut être saisi par tout conseiller communautaire, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue — LMV Agglomération - Confidentiel » ;

- FIXE l'indemnité de vacation à 80 € par dossier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents aux articles ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET





L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISE Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPIER Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2023/ Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 7 décembre 2023

N° 2023-195	RESSOURCES HUMAINES - Approbation de l’avenant n°1 au contrat de risque prévoyance
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code de la fonction publique ;*
- *Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la décision du Président n°2020-52 du 24 septembre 2020 portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes relatif à la conclusion de convention de participation pour le risque « prévoyance » des agents ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/167 en date du 10 décembre 2020 relative à la participation de la collectivité à la prévoyance ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023.*

A effet du 1^{er} janvier 2021, conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, une convention de participation a été conclue pour une durée de 6 ans entre la Collectivité, le Groupement Collecteam et Allianz, afin de garantir le risque prévoyance de ses agents.

Conformément aux dispositions de la convention, le paiement des cotisations est effectué par la collectivité directement au titulaire pour le compte de ses agents.

Les taux de cotisation étaient les suivants :

- Garantie « incapacité de travail » : 0.95 %, pris en charge de 95 % du traitement, de la NBI et du régime indemnitaire nets de référence à compter du passage à demi-traitement
- Garantie Option 1 « invalidité permanente » : 0.60 %, prise en charge de 95 % du traitement net de référence à compter du passage en invalidité
- Garantie option 2 « perte de retraite consécutive à une invalidité permanente » : 0.60 %, prise en charge de 100 % de la perte de retraite nette justifiée, uniquement au choix de l’agent CNRACL ayant souscrit à l’option 1
- Garantie option 3 « décès/perce totale et irréversible d’autonomie (PTIA) » : 0.35 %, prise en charge de 100 % du traitement ou salaire de référence annuel net.

L’assiette de cotisation retenue pour servir de base à l’établissement de la cotisation est le traitement de base indiciaire (TBI) + la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) + le régime indemnitaire (RI).

Par courrier du 28 juin 2023 et au vu de la sinistralité constatée lors de l’analyse des comptes de résultats, l’assureur, a fait part de l’impossibilité de pouvoir continuer à maintenir le contrat aux taux actuels et a proposé une majoration des taux de cotisation, prévu à l’article 1.4 du cahier des clauses particulières, plafonnée à 25%.

Les garanties et assiettes de cotisations restent inchangées, seuls les taux de cotisation augmentent ainsi :

- Garantie « incapacité de travail » : 1.19 %
- Garantie Option 1 « invalidité permanente » : 0.75 %
- Garantie option 2 « perte de retraite consécutive à une invalidité permanente » : 0.75 %
- Garantie option 3 « décès/perte totale et irréversible d’autonomie (PTIA) » : 0.44 %

Le présent avenant a pour objet de formaliser les nouvelles conditions tarifaires applicables à la convention de participation prévoyance de la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents adhérents.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les termes de l’avenant à passer avec le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ Vie ;
- **INSCRIT** au budget 2024 les crédits correspondants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document s’y rapportant nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET



Convention de participation prévoyance Avenant n° 1

Mairie - CCAS de Cavillon – Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

ENTRE

Délibération 2023-195 Annexe

La MAIRIE DE CAVAILLON

Représentée par son Maire Monsieur Gérard DAUDET, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal n° 40 en date du 28/09/2020

Élisant domicile
Place Joseph Guis
BP 80037
84301 CAVAILLON CEDEX

Le CCAS de CAVAILLON

Représenté par Monsieur Gérard DAUDET, Maire de CAVAILLON

Élisant domicile
Centre Actipole Bât B
74 rue du Comtat
BP 62
84302 CAVAILLON CEDEX

La COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Représentée par son Président, Monsieur Gérard DAUDET, agissant en vertu de la délibération du conseil communautaire n° 2020-57 en date du 23 juillet 2020

Élisant domicile
315 avenue Saint Baldou
84300 CAVAILLON

ci-après désignée « la Collectivité »

ET

Le groupement conjoint non solidaire formé par Collecteam, intermédiaire d'assurances immatriculé à l'Orias n°07 005 898, enregistré au registre du commerce et des sociétés d'Orléans n°422 092 817 élisant domicile 13 rue Croquechâtaigne 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN (Gestionnaire conseil) et ALLIANZ (Institution de prévoyance, Porteur du risque), représenté par son mandataire, Monsieur Olivier POGGI, en sa qualité de Directeur Commercial de Collecteam,

Ci-après désigné « le Groupement »

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

A effet du 1^{er} janvier 2021, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, a été conclue pour une durée de 6 ans entre la Collectivité et le Groupement une convention de participation afin de garantir le risque prévoyance de ses agents.

Au vu de la sinistralité grandissante lors de l'analyse des comptes de résultats, l'assureur, a fait part de l'impossibilité de pouvoir continuer à maintenir le contrat aux taux actuels et a proposé la majoration des taux de cotisation, plafonnée à 25%.

Le présent avenant a pour objet de formaliser les nouvelles conditions tarifaires applicables à la convention de participation Prévoyance de la Collectivité à compter du 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 1 : GARANTIES ET TARIFS

> Prévoyance

Les tarifs sont majorés de 25%. Les garanties et assiettes de cotisations restent inchangées.

GARANTIES	PRESTATIONS	TAUX DE COTISATION
RÉGIME DE BASE : INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL / DECES-PTIA		
Incapacité de travail ⁽¹⁾		
- Maintien de la rémunération	95 % du traitement, de la NBI et du régime indemnitaire nets de référence à compter du passage à demi-traitement	1.19 %
OPTION 1 : INVALIDITE PERMANENTE ⁽¹⁾ (AU CHOIX DE L'AGENT)		
- Versement d'une rente	95 % du traitement net de référence à compter du passage en invalidité	+ 0,75 %
OPTION 2 : PERTE DE RETRAITE CONSECUTIVE A UNE INVALIDITE PERMANENTE (UNIQUEMENT AU CHOIX DE L'AGENT CNRACL AYANT SOUSCRIT L'OPTION 1)		
- Versement d'une rente viagère	100 % de la perte de retraite nette justifiée	+ 0,75 %
OPTION 3 : DECES / PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA) (AU CHOIX DE L'AGENT)		
- Versement d'un capital	100 % du traitement ou salaire de référence annuel net	+ 0,44 %

ARTICLE 2 : PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Il constitue un tout indissociable avec la convention de participation, le contrat ALLIANZ et ses avenants.

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble des documents contractuels régissant leurs relations.

Fait en 2 exemplaires sur 2 pages,

Fait à
Pour la Collectivité

le

Fait à
Pour le Groupement
Olivier POGGI

le

⁽¹⁾ Prestations calculées sur le traitement net de référence en fonction de l'assiette de cotisation déterminée et sous déduction des prestations statutaires, Sécurité sociale, et autres régimes obligatoires.



L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPEL Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :


Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
 Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline
 Mme PONTET Annie
 M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2023/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 7 décembre 2023

N° 2023-196	RESSOURCES HUMAINES - Convention avec le syndicat mixte du SCOT Bassin de Vie Cavaillon, Coustellet, l’Isle sur la Sorgue
-------------	--

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721-9 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 5 février 2018 portant modification des statuts du syndicat mixte SCOT du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 portant constatation, au 1^{er} janvier 2020, de l’exercice des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » par la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023.

En 2020, LMV Agglomération et le Syndicat mixte du SCOT Bassin de Vie Cavaillon, Coustellet, L’Isle-sur-la-Sorgue ont conclu une convention de prestation de services sur le volet ressources humaines.

Ainsi, LMV réalise les prestations suivantes :

- Réalisation de la paye et déclarations sociales ;
- Traitement des cotisations ;
- Interface avec la trésorerie, notamment pour l’envoi des fichiers, la préparation des pièces comptables dématérialisées.

Cette convention doit être renouvelée.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la signature d’une convention avec le syndicat mixte du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue dans les conditions définies au présent rapport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention avec le SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, L’Isle-sur-la-Sorgue ainsi que l’ensemble des documents utiles à l’exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l’administration sur le recours gracieux préalable.



Syndicat Mixte du SCOT
du bassin de vie
Cavaillon, Coustellet
L'Isle sur la Sorgue

Délibération 2023-196 Annexe

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMERATION ET LE
SCOT CAVAILLON, COUSTELLET, L'ISLE SUR LA SORGUE

Entre :

Luberon Monts de Vaucluse (LMV), représentée par son Président, Monsieur Gérard DAUDET, conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 7 décembre 2023 ;
Ci-après désignée « LMV »

&

Le syndicat mixte du SCOT bassin de vie de Cavaillon, Coustellet et l'Isle sur la sorgue, représenté par son Président conformément à la délibération du comité syndical du ;
Ci-après désignée « SCOT »

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5721-9 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 5 février 2018 portant modification des statuts du syndicat mixte SCOT du bassin de vie Cavaillon, Coustellet, Isle sur la sorgue ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 portant constatation, au 1^{er} janvier 2020, de l'exercice des compétences « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » par la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023 ;*

Considérant qu'en application des articles précités du CGCT, un établissement public de coopération intercommunale peut confier à une communauté d'Agglomération, par convention la gestion de certains services relevant de ses attributions ;

Considérant que cette convention n'entraîne pas un transfert de compétence mais une délégation de certaines missions relatives au service en cause ;

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Préambule

En 2016, LMV Agglomération et le syndicat mixte du SCOT du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle sur la Sorgue, concluaient une convention de prestation de services de gestion comptable et financière, qui a été renouvelée en 2020 sur le volet ressources humaines uniquement. Celle-ci étant arrivée à échéance, LMV Agglomération accepte, dans le cadre du schéma de mutualisation, de conclure une nouvelle convention de prestation de service.

Ainsi, LMV réalisera les prestations suivantes :

- réalisation de la paie, PASRAU, DSN, déclarations sociales,
- traitement des cotisations,
- l'interface avec la trésorerie, notamment pour l'envoi des fichiers, la préparation des pièces comptables dématérialisées...

Article 2 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer, dans le cadre d'une gestion rationalisée des services, et par principe de subsidiarité, les conditions et modalités d'intervention de LMV Agglomération au profit du SCOT, pour une prestation de service RH.

Article 3 : Nature des prestations opérationnelles

La prestation de service consistera en :

- réalisation de la paye, PASRAU, DSN, déclarations sociales,
- traitement des cotisations,
- l'interface avec la trésorerie, notamment pour l'envoi des fichiers, la préparation des pièces comptables dématérialisées...

Le gestionnaire paie de LMV Agglomération interviendra à raison de 4h par mois pour effectuer cette mission.

Le gestionnaire paie réalisant la prestation ci-dessus détaillée demeure statutairement employée par LMV Agglomération et sous la responsabilité directe de la DGA Pilotage et Innovation Managériale.

Article 4 : Modalités d'exécution de la convention

La prestation de service sera facturée annuellement selon un tarif forfaitaire mensuel correspondant à une moyenne de quatre heures de travail par mois soit environ 780 €/an.

Le paiement de la prestation de service réalisé par la gestionnaire paie de LMV interviendra sur présentation d'un titre de paiement au SCOT.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 6 : Résiliation

Les parties ont la faculté de résilier à tout moment la présente convention, sous réserve de respecter un préavis de deux (2) semaines. L'exercice de ce droit n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

Article 7 : Contentieux

Tout différend qui naîtrait de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention devra faire l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Nîmes.

Le Président du SCOT

**Le Président de
Luberon Monts de Vaucluse**

Gérard DAUDET



L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPI Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :


Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2023/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 7 décembre 2023

N° 2023-197	RESSOURCES HUMAINES - Pôle Stratégie financière – Recrutement d’un vacataire
-------------	---

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023.

Le Responsable de gestion budgétaire et financière a fait acte de mutation. Il a quitté LMV Agglomération au 24 novembre 2023. Son remplacement n’ayant pas encore pu aboutir, la collectivité lui a proposé de continuer à accompagner la collectivité jusqu’au recrutement de son (sa) remplaçant (e).

Il secondera ainsi la Directrice de la stratégie financière à raison de vacations qui concerneront :

- La participation à la préparation budgétaire ;
- La sécurisation des procédures comptables et financières ;
- Le contrôle de gestion.

Il est proposé de fixer le montant de la vacation au taux horaire de 22 € brut.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le recours à un vacataire pour les missions susmentionnées ;
- FIXE la vacation horaire à 22 € brut de l’heure ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel » au budget principal.

La secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d'affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou d'affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.



L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavailon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENTI Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPIER Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :


Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

 Mme AUDIBERT Danielle
 Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline
 Mme PONTET Annie
 M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2023/ ... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 7 décembre 2023

N° 2023-198	RESSOURCES HUMAINES - Rapport Social Unique 2022
-------------	---

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L. 231-1 à L. 232-1 ;*
- *Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;*
- *Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;*
- *Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu l'avis du comité social territorial en date du 27 novembre 2023 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023.*

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique chaque année. Le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le rapport social unique s'articule autour de différentes thématiques relatives aux ressources humaines : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'action et la protection sociale, le dialogue social.

Les Centres de Gestion sont destinataires de l'ensemble des rapports sociaux uniques des collectivités du territoire de leur ressort. Après vérification, ils transmettent l'ensemble des rapports à la DGCL.

Au-delà de l'obligation légale, le rapport social unique permet de disposer de données chiffrées, afin d'offrir une photographie de la collectivité à un instant donné, de déterminer une stratégie adaptée en matière de gestion des ressources humaines et de faciliter les actions à mettre en œuvre.

Le rapport social unique est à la fois :

- Un outil de dialogue social (présenté au Comité Social Territorial) ;
- Le document fournissant les données pour l'établissement des Lignes Directrices de Gestion ;
- Un outil de gestion des ressources humaine ;
- Un instrument de comparaison dans l'espace et le temps.

Conformément à l'article L231-4 du Code Général de la Fonction Publique, le rapport social unique est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du comité social territorial.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- PREND ACTE de la présentation du Rapport Social Unique 2022.

La secrétaire de séance,

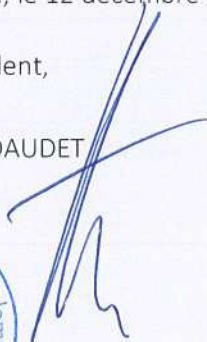
Mathilde DAUPHIN



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET



RSU

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022



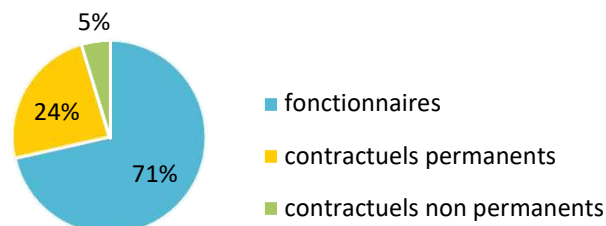
CA LUBERON MONTS DE VAUCLUSE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2022. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2022 transmises en 2023 par la collectivité au Centre de Gestion du Vaucluse.

Effectifs

➔ 368 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 263 fonctionnaires
- > 88 contractuels permanents
- > 17 contractuels non permanents



➔ 3 contractuels permanents en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

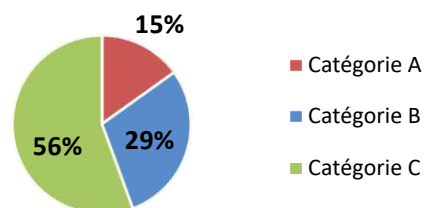
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 59 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

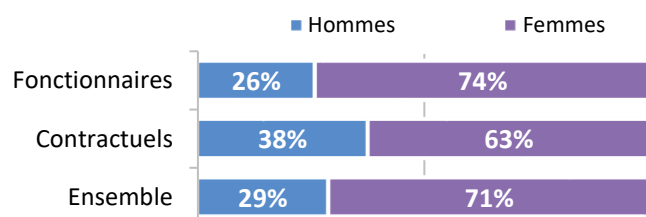
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	15%	9%	14%
Technique	29%	34%	30%
Culturelle	13%	2%	11%
Sportive	2%	6%	3%
México-sociale	28%	25%	27%
Police			
Incendie			
Animation	13%	24%	16%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

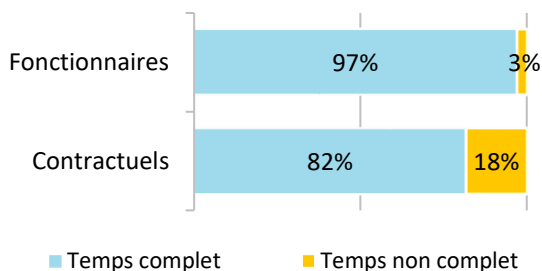


➔ Les principaux cadres d'emplois

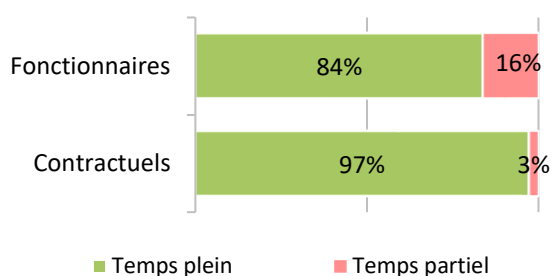
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	24%
Auxiliaires de puériculture	19%
Adjointes d'animation	15%
Adjointes administratifs	8%
Adjointes du patrimoine	5%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	6%	14%
Culturelle	6%	0%
Administrative	5%	25%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

1% des hommes à temps partiel
18% des femmes à temps partiel

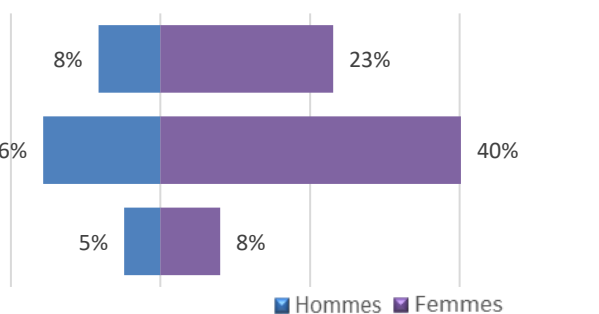
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,04
Contractuels permanents	36,08
Ensemble des permanents	43,54
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	31,91

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

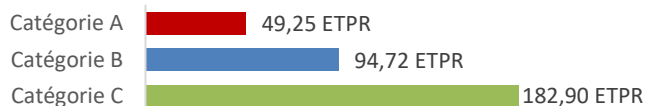
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 338,53 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

- > 253,42 fonctionnaires
- > 73,45 contractuels permanents
- > 11,66 contractuels non permanents

616 125 heures travaillées rémunérées en 2022

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > 18 agents mis à disposition dans la collectivité
- > 7 agents mis à disposition dans une autre structure
- > Un agent en congé parental
- > 32 agents en disponibilité
- > 3 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 2 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2022, 23 arrivées d'agents fonctionnaires contre 28 départs

11 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021 ¹	Effectif physique au 31/12/2022
331 agents	351 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires	↘	-1,9%
Contractuels	↗	39,7%
Ensemble	↗	6%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	29%
Mise en disponibilité	24%
Démission	21%
Mutation	16%
Congé parental	5%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	58%
Remplacements (contractuels)	29%
Voie de mutation	7%
Voie de détachement	3%
Recrutement direct	1%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Évolution professionnelle

➔ 3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

➔ 3 lauréats d'un concours nommés pour des agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

dont 67% des nominations concernent des femmes

➔ 135 avancements d'échelon et 15 avancements de grade

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2022

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 30,58 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	46 403 223 €	Charges de personnel*	14 191 042 €	➔	Soit 30,58 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	9 355 484 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	305 685 €
Primes et indemnités versées :	1 479 573 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	60 782 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	69 748 €		
Supplément familial de traitement :	100 044 €		
Indemnité de résidence :	0 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

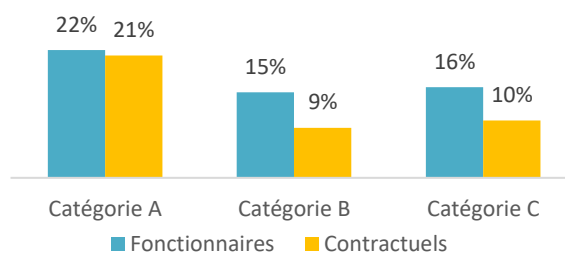
➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Toutes filières	41 511 €	37 621 €	28 524 €	23 272 €	27 120 €	22 355 €

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,82 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	16,81%
Contractuels sur emplois permanents	11,60%
Ensemble	15,82%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels
- ⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇒ 2 039 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- ⇒ 2 226 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

Absences

➔ En moyenne, 36,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

> En moyenne, 9,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	7,06%	2,68%	5,96%	2,63%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	9,98%	2,68%	8,15%	2,63%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	11,65%	3,71%	9,66%	2,69%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 258 jours de carence ont été prélevés pour les agents permanents
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque accident

Accidents du travail

➔ 25 accidents du travail déclarés au total en 2022

- > 6,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 19 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

➔ **AGENTS AFFECTÉS À LA PRÉVENTION**

- 1 assistant de prévention
- 1 psychologue ergonomiste

➔ **FORMATION**

Parmi les formations de prévention suivies :

- FCO Transport de marchandises
- CACES et autorisations de conduite
- Autorisation d'intervention à proximité des réseaux

Coût total des formations : **11 784 €**

➔ **DÉPENSES**

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **43 540 €**

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2021

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

26 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

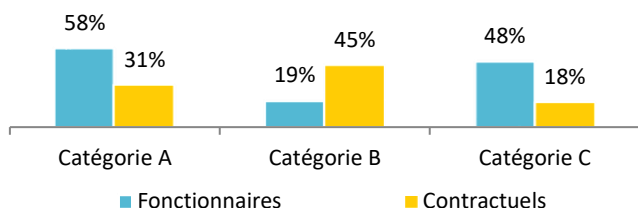
- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 88 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 62 % sont en catégorie C*
- ⇒ 3 052 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Formation

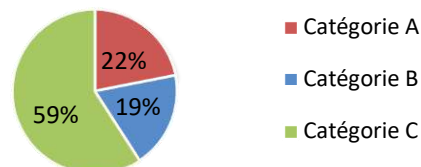
➔ En 2022, 36,8% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 374 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 106 109 € ont été consacrés à la formation en 2022

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 1,1 jour par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	72 %
Coût de la formation des apprentis	2 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	21 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	43%
Autres organismes	33%
Interne à la collectivité	23%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	51 839 €	18 623 €
Montant moyen par bénéficiaire	259 €	83 €

Relations sociales

➔ Jours de grève

55 jours de grève recensés en 2022

➔ Comité Technique Territorial

5 réunions en 2022 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2022. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2022 transmis en 2022 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : novembre 2023

Version 4



L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPEL Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

 Mme AUDIBERT Danielle
 Mme MACK Marie-Thérèse
 Mme MARIANI-RENOUX Séverine
 Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
 Mme PALACIO Céline
 Mme PONTET Annie
 M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2023-199

**RESSOURCES HUMAINES - Tableau des Effectifs – Recrutement
d’agents contractuels pour des besoins temporaires ou
saisonniers**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code Général de la Fonction publique, et notamment l’article L332-23 ;
- Vu le décret n°88-145 pris pour l’application de l’article 136 de la loi 84-53 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire du 30 novembre 2023.

Monsieur le Président rappelle que le recrutement d’agents contractuels de droit public est autorisé pour faire face à des besoins liés à l’activité des services, selon les modalités suivantes :

- Accroissements saisonniers d’activité :

Service	Fonctions	Grade	Rémunération	Nombre de postes
Campings	Agents d’accueil	Adjoint administratif	1 ^{er} échelon – IB 367	0,67 ETP
	Agent d’entretien	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	0,30 ETP
	Agent d’accueil et d’entretien	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	0,35 ETP
Collecte	Agents de collecte	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	3,5 ETP
Médiathèques	Agent d’entretien	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	0,10 ETP
	Agent de médiathèque Plein air	Adjoint du patrimoine	1 ^{er} échelon – IB 367	0,20 ETP
Piscines	Agent d’entretien	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	0,83 ETP
	Agent de maintenance	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	0,16 ETP
	Maître-nageur sauveteur	ETAPS	Entre le 1 ^{er} et le 5 ^{ème} échelon – IB 389 / IB 415	0,25 ETP
Tous services	Assistant administratif	Adjoint administratif	1 ^{er} échelon – IB 367	1 ETP

- Accroissements temporaires d’activité :

Service	Fonctions	Grade	Rémunération	Nombre de postes
Camping	Agent d’entretien	Adjoint technique	1 ^{er} échelon – IB 367	0,10 ETP
Collecte	Agent polyvalent	Adjoint technique	1 ^{er} échelon – IB 367	1,24 ETP
Médiathèques	Agent technique polyvalent ou agent de médiathèque	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	0,5 ETP
Petite enfance	Pool Auxiliaire de puériculture ou Assistant.e Petite enfance	Auxiliaire de puériculture	4 ^{ème} échelon – IB 434	3 ETP
		ou Adjoint d’animation	1 ^{er} échelon – IB 367	
	Auxiliaire de puériculture ou Assistant.e Petite enfance	Auxiliaire de puériculture	4 ^{ème} échelon – IB 434	0,5 ETP
		ou Adjoint d’animation	1 ^{er} échelon – IB 367	
	Cuisinier.e	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	0,33 ETP
Piscines	Agent d’entretien	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	0,5 ETP
Tous services	Assistant administratif	Adjoint administratif	1 ^{er} échelon – IB 367	2 ETP
	Agent technique	Adjoint technique territorial	1 ^{er} échelon – IB 367	1 ETP

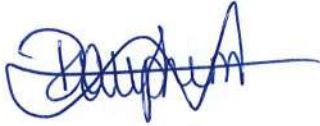
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **AUTORISE** la création d’emplois à temps complet et non complet, sur les grades, échelons et indices de rémunération cités ci-dessus, en application de l’article L332-23 du Code Général de la Fonction publique relatif aux accroissements d’activité ;
- **DIT** que ces agents pourront bénéficier d’un régime indemnitaire alloué par arrêté individuel ;

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires seront inscrits en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel » au budget principal et au budget annexe des Campings ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement correspondant ainsi que les avenants éventuels.

La secrétaire de séance,

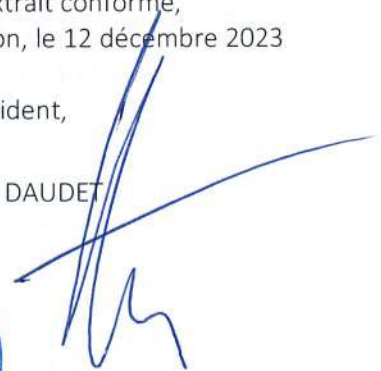
Mathilde DAUPHIN



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET





L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPEL Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2023-200

**RESSOURCES HUMAINES - Eveil Culturel des jeunes enfants –
Renouvellement du partenariat entre LMV et la commune de
Cavaillon pour 2024**

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le code général de la Fonction publique ;*
- *Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;*
- *Vu l’acceptation des agents pour ces mises à disposition ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023.*

Depuis plusieurs années, la Direction de la petite enfance de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse travaille en collaboration avec le service des Musées et du patrimoine de la Ville et avec le Conservatoire de Musique pour instaurer des activités d’éveil culturel auprès des jeunes enfants.

Aussi il est envisagé la reconduction de la mise à disposition de deux agents communaux pour l’année 2024 comme suit :

Fonction de l’agent	Mise à disposition auprès de	Période concernée	Temps de mise à disposition (hors vacances scolaires)
Professeur de musique	CALMV – Petite enfance	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	20h/an
Médiatrice culturelle	CALMV – Petite enfance	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	16h/an

Ces agents ont accepté leur mise à disposition qui se concrétisera par des arrêtés individuels. Enfin, conformément à la réglementation, ces mises à disposition seront opérées à titre onéreux et seront précisées dans le cadre d’une convention établie entre la Ville et LMV.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la mise à disposition entrante d’agents communaux de la Ville auprès de LMV dans les conditions citées ci-dessus, pour l’année 2024 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention type annexée et tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

La secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Le Président,

Gérard DAUDET





L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPEL Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :

Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2023-201

RESSOURCES HUMAINES - Indemnisation des agents exerçant des fonctions itinérantes

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Fonction Publique ;*
- *Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;*
- *Vu l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*
- *Vu l'avis du comité social territorial en date du 27 novembre 2023 ;*
- *Vu l'avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023 ;*
- *Vu le rapport établi en support du débat.*

Certains agents sont amenés à se déplacer fréquemment, pour les besoins du service et dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

L'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 instaure la possibilité de verser une indemnité forfaitaire pour les agents exerçant les fonctions essentiellement itinérantes, à l'intérieur d'une commune, dotée ou non d'un réseau de transport en commun régulier. Le montant maximal de l'indemnité forfaitaire annuelle allouée est fixée par arrêté interministériel.

Les fonctions éligibles doivent être caractérisées par des déplacements fréquents voire quotidiens à l'intérieur d'une même commune, dès lors que cette fréquence rend difficile voire impossible l'utilisation des transports en commun et que l'agent ne peut pas disposer d'un véhicule de service.

Pour l'Agglomération, le périmètre des déplacements retenu peut recouvrir l'ensemble du territoire communautaire de LMV. Chaque agent doit être en possession d'un ordre de mission permanent. Sont concernés, par l'attribution de l'indemnité, tout agent public (titulaires, contractuels, stagiaires), occupant un emploi permanent dans les conditions définies ci-après :

Service	Fonctions
Petite enfance	Equipe de remplacement : auxiliaires de puériculture ou assistant.e.s petite enfance volant.e.s
Petite enfance	Référent.e santé et accueil inclusif
Médiathèques	Agent de réseau « nomade »

Chaque bénéficiaire se verra attribuer l’indemnité par voie d’arrêté. Elle est reconductible d’une année sur l’autre, sous réserve que l’agent bénéficiaire continue d’exercer les fonctions y ouvrant droit.

Le montant de l’indemnité forfaitaire annuelle est fixé à :

- 300 € pour les déplacements effectués principalement à l’intérieur de la ville centre ;
- 600 € pour les déplacements effectués sur l’ensemble du territoire communautaire de LMV.

Le versement peut intervenir de manière partielle en fonction des périodes de l’année où les agents exercent réellement des fonctions itinérantes.

Cette indemnité sera versée aux agents concernés par trimestre.

Il appartient à l’organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, d’instaurer par délibération, l’indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **AUTORISE** le versement de l’indemnité de fonctions itinérantes aux agents éligibles ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes se rapportant à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses de la section de fonctionnement du budget.

La secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET





L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	47
Absents :	21	- dont POUR :	47
Nombre de pouvoir(s) :	13	- dont CONTRE :	0
Nombre d'abstention(s) :	0		

Etaient présents :

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme ANGELETTI Frédérique	M. DECHER Martine	M. MOUNIER Christian
Mme ARAGONES Claire	M. DERRIVE Eric	Mme NALLET Christine
M. ATTARD Alain	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. NOUVEAU Michel
Mme BASSANELLI Magali	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. BATOUX Philippe	Mme GIRARD Nicole	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
M. DAUDET Gérard	M. MASSIP Frédéric	M. SILVESTRE Claude
		M. SINTES Patrick

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à Mme BASSANELLI Magali
Mme CRESPIER Delphine	ayant donné pouvoir à Mme Claire ARAGONES
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. KITAEFF Richard	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme MELANCHON Isabelle	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric

Absents excusés :


Mme JEAN Amélie

Absents non-excusés :

Mme AUDIBERT Danielle
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. VOURET Eric

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance

	République française 2023/ ... Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt
	Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 7 décembre 2023

N° 2023-202	RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois au 08/12/2023
-------------	--

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Fonction Publique ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 30 novembre 2023 ;*
- *Vu le rapport établi en support du débat.*

Il est nécessaire d’actualiser le tableau des emplois de LMV Agglomération pour tenir compte des mouvements de personnel, des mobilités internes, des créations de postes.

Par dérogation, en application de l’article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique et sous réserve du caractère infructueux du recrutement d’un fonctionnaire, l’ensemble des postes permanents indiqués au tableau des emplois en annexe pourront être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient. Le cas échéant, les agents contractuels pourront être recrutés en contrat à durée déterminée d’une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans, sur le ou les grades prévus par le tableau des emplois. Si, à l’issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l’être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le Conseil Communautaire,
 Oûi le rapport ci-dessus,
 Délibère, et
 A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **ADOpte** le tableau des emplois ci-joint, avec effectivité au 8 décembre 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes se rapportant à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget principal.

La secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN


Pour extrait conforme,
 Cavailon, le 12 décembre 2023

Le Président,

Gérard DAUDET




La présente délibération peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l’administration sur le recours gracieux préalable.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS au 08/12/2023

NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS LMV AGGLOMERATION

349,68 ETP

370 Emplois

Délibération 2023-202 Annexe

EFFECTIF TOTAL DU PÔLE

33 ETP

37 Emplois

DIRECTION GÉNÉRALE

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Direction générale des services	00174 Directeur.trice Général.e des Services	Fonctionnel	1	35	A/A+	DGS 40 à 80 mille hab	TC	1	TIT	A	DGS	
Direction générale des services	00285 Directeur.trice Général.e des Services Techniques mutualisé	Fonctionnel	1	35	A/A+	D.G.S.T. 40 à 80 mille hab	TC MAD-S 50%	0,5	TIT MAD-S	A	DGST 40 à 80 mille hab	
Direction générale des services	Directeur.trice Général.e Adjoint.e pilotage et innovation managériale mutualisé	Fonctionnel	1	35	A/A+	DGA de 40 à 150 mille hab	TC MAD-S 50%	0,5	TIT MAD-S	A	DGA 40 à 150 mille hab	
Direction générale des services	00397 Chargé.e de mission planification et contractualisation durable	Permanent	1	35	A	Attaché	TC	1	TIT	A	Attaché Pal	
Direction générale des services	00177 Assistant.e de direction générale	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TC	1	CVA	C	Adjt adm Pal 1CI	
Direction générale des services	00189 Chargé.e d'accueil	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm ter	
Direction des affaires générales et juridiques	00187 Directeur.rice des affaires générales et juridiques	Permanent	1	35	A	Attaché	TC	1	TIT	A	Attaché Pal	
Direction des affaires générales et juridiques	00188 Gestionnaire marchés publics - assurances	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TC	1	TIT	B	Rédacteur pal 2CI	
Direction des affaires générales et juridiques	00216 Gestionnaire marchés publics - archives	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TP 80%	0,8	TIT	C	Adjt adm Pal 1CI	
								7,8	ETP			
			9	ETP								
			9	Emplois								

CABINET/COMMUNICATION

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICES	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Communication	00320 Directeur.trice de cabinet mutualisée	Temporaire	0,2	7	/	Collaborateur de cabinet	TNC 20 %	0,2	COLL	/	Collaborateur de Cabinet	
Communication	00323 Collaborateur.rice de cabinet	Temporaire	1	35	/	Collaborateur de cabinet		0			POSTE VACANT	
Communication	00324 Directeur.trice de communication	Permanent	1	35,00	A	Attaché	TC	1	TIT	A	Attaché	
Communication	Chargé de communication	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif		0			POSTE VACANT (création)	
								1,2	ETP			
			3,2	ETP								
			4	Emplois								

PÔLE PILOTAGE ET INNOVATION MANAGERIALE

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Ressources Humaines	00179 Directeur.trice des Ressources Humaines	Permanent	1	35	A	Attaché	DETACHEMENT	0	TIT	A	Attaché HCI	
Ressources Humaines	Assistant.e administratif.ve	Permanent	0,5	17,5	C	Adjoint administratif	TC MAD-E 50%	0,5	MAD-E	C	Adjt adm Pal 1CI	
Ressources Humaines	00337 Responsable pilotage et projets transversaux	Permanent	1	35	A	Attaché	TC MAD-S 50%	0,5	TIT MAD-S	A	Attaché	
Ressources Humaines	Responsable développement compétences et talents	Permanent	0,5	17,5	A	Attaché	TNC 50%	0,5	CCA	A	Attaché	
Ressources Humaines	00218 Chargé.e de recrutement	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TC	1	CCB	B	Rédacteur Pal 2CI	
Ressources Humaines	Chargé.e de développement compétences et accompagnement mobilités	Permanent	0,5	17,5	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TNC 50%	0,5	CCB	B	Rédacteur Pal 2CI	
Ressources Humaines	00185 Gestionnaire carrières	Permanent	1	35	B	Rédacteur	TC	1	TIT	B	Rédacteur Pal 1CI	
Ressources Humaines	00184 Gestionnaire temps - santé	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm Pal 1CI	
Ressources Humaines	00219 Gestionnaire paie	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm Pal 1CI	
Ressources Humaines	Responsable mutualisé prévention et santé au travail	Permanent	0,5	17,5	A	Ingénieur, attaché	TNC 50%	0,5	CCA	A	Ingénieur	
Ressources Humaines	Assistant prévention	Permanent	1	35	B/C	Technicien, ag maîtrise, adj tech, rédacteur, adj adm		0			POSTE VACANT	
Ressources Humaines	00326 Psychologue du travail - Ergonome	Permanent	0,5	17,5	A	Psychologue, ingénieur, attaché		0			POSTE VACANT	
Ressources Humaines	00395 Chargé.e de prévention	Permanent	1	35	B	Rédacteur	TC	1	TIT	B	Rédacteur	
Informatique et intégration numérique	00302 Responsable informatique et intégration numérique	Permanent	1	35	A/B	Attaché, technicien	TC	1	TIT	A	Attaché	
Informatique et intégration numérique	00339 Technicien.ne informatique	Permanent	1	35	C	Adjoint technique, adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI	
Informatique et intégration numérique	Assistant.e administratif.ve	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm Pal 1CI	
								10,5	ETP			
			13,5	ETP								
			16	Emplois								

PÔLE STRATEGIE FINANCIERE

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Finances	00327 Directeur.trice Stratégie financière	Permanent	0,5	17,5	A	DGA de 20 à 40 mille hab - Attaché	TC MAD-E 50%	0,5	MAD-E	A	Attaché Pal	
Finances	00180 Responsable de gestion budgétaire et financière	Permanent	1	35	A	Attaché		0			POSTE VACANT	
Finances	00181 Assistant.e comptable	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm Pal 1CI	
Finances	00182 Assistant.e comptable	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm	
Finances	Assistant.e comptable	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif		0			POSTE VACANT	
Tourisme	00234 Assistant.e de direction	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm Pal 1CI	
Tourisme	00235 Chargé.e taxe de séjour	Permanent	0,8	28	C	Adjoint administratif	TNC 80%	0,8	TIT	C	Adjt adm	
Tourisme	00316 Agent administratif	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm Pal 2CI	
								5,3	ETP			
			7,3	ETP								
			8	Emplois								

PÔLE TECHNIQUE ET CADRE DE VIE

EFFECTIF TOTAL DU PÔLE

80,4 ETP 83 Emplois

DIRECTION DU PÔLE

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Pôle Technique et Cadre de vie	00285	Directeur.trice technique et cadre de vie	Permanent	1	35	A	Ingénieur	TC	0	DETACHEMENT	A	Ingénieur Pal
Pôle Technique et Cadre de vie	00332	Assistent.e à la DGST	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TC	1	TIT	B	Rédacteur
			2	ETP								
			2	Emplois								
								1	ETP			

DIRECTION TECHNIQUE ET PROJETS

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Direction technique et projets	00283	Directeur.rice bâtiments intercommunaux	Permanent	1	35	A	Ingénieur	TC	1	CVA	A	Ingénieur
Bâtiments, voiries et infrastructures	00286	Chargé.e de projet Infrastructures et VRD	Permanent	1	35	A/B	Ingénieur, technicien	TC	1	TIT	B	Technicien Pal 1CI
Bâtiments, voiries et infrastructures	00232	Responsable exploitation des bâtiments	Permanent	1	35	B/C	Technicien, agent de maîtrise, adjt tech	TC	1	TIT	C	Agent maitrise Pal
Bâtiments, voiries et infrastructures	00195	Agent technique régie	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique		0			POSTE VACANT
Bâtiments, voiries et infrastructures	00196	Agent technique régie	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Bâtiments, voiries et infrastructures	00398	Agent technique polyvalent	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Bâtiments, voiries et infrastructures	00221	Agent d'entretien des espaces verts	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise
Bâtiments, voiries et infrastructures	00222	Agent d'entretien des espaces verts	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Bâtiments, voiries et infrastructures	00197	Agent d'entretien du siège	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise
			9	ETP								
			9	Emplois								
								8	ETP			

DIRECTION EAU

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Direction de l'eau	00376	Directeur.rice de l'eau	Permanent	0,8	28	A	Ingénieur	TC 80%	0,8	TIT	A	Ingénieur
Direction de l'eau		Chargé.e de mission GEMAPI	Permanent	0,2	7	A	Ingénieur	TC 20%	0,2	TIT	A	Ingénieur
Direction de l'eau	00377	Gestionnaire administratif et comptable	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TC	1	TIT	B	Rédacteur pal 2CI
Direction de l'eau	00378	Technicien.ne assainissement non collectif	Permanent	1	35	B/C	Technicien, agent de maîtrise	TC	1	TIT	C	Agent maitrise Pal
			3	ETP								
			4	Emplois								
								3	ETP			

VALORISATION DES DECHETS

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Direction valorisation des déchets	00334	Directeur.trice Déchets	Permanent	1	35	A	Ingénieur, attaché	TC	1	CDI	A	Ingénieur
Direction valorisation des déchets	00173	Chargé.e de projet prévention des déchets	Permanent	1	35	B/C	Technicien, agent de maîtrise, adj tech, rédacteur, adjoint adm	TC	1	DETA	B	Technicien
Direction valorisation des déchets	00400	Conseiller technique	Permanent	1	35	A/B	Ingénieur, technicien	TC	1	TIT	A	Ingénieur
Direction valorisation des déchets	00382	Assistent.e administratif.ve environnement	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TP 80%	0,8	TIT	C	Adjt adm Pal 2CI
Collecte	00015	Chef d'équipe collecte Cavillon	Permanent	1	35	B/C	Technicien, agent de maîtrise, adj tech	TC	1	TIT	C	Agent maitrise Pal
Collecte	00335	Chargé.e de nettoyage des points de collecte	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise
Collecte	00017	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00018	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00019	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00020	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00021	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	STAG	C	Adjt tech

Collecte	00022	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00023	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00024	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00025	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00026	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00027	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00028	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00030	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00031	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00032	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00034	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise
Collecte	00035	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	STAG	C	Adjt tech
Collecte	00036	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00037	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	CVA	C	Adjt tech
Collecte	00038	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Collecte	00039	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00041	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00042	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00043	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00225	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00229	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00223	Référent qualité et logistique	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	CVA	C	Adjt tech
Collecte	00016	Agent chargé des bacs et EPI	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00167	Agent d'accueil	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	CVA	C	Adjt tech
Collecte	00014	Chef d'équipe collecte Robion	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent de maîtrise
Collecte	00029	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise Pal
Collecte	00033	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00224	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Collecte	00226	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00227	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	STAG	C	Adjt tech
Collecte	00228	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	CVA	C	Adjt tech
Collecte	00230	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Collecte	00231	Agent polyvalent de collecte	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Ingénierie Déchets	00304	Chef d'équipe flotte automobile	Permanent	1	35	A/B	Conseiller des APS, technicien	TC	1	TIT	A	Conseiller APS
Ingénierie Déchets	00169	Mécanicien	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Déchèteries	00309	Chef d'équipe déchetteries et PAV	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise
Déchèteries	00305	Agent d'accueil déchetterie - Vaugines/Lauris	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Déchèteries	00383	Agent d'accueil déchetterie - Vaugines/Lauris	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	CVA	C	Adjt tech
Déchèteries	00384	Agent d'accueil déchetterie - Vaugines/Lauris	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Déchèteries	00307	Agent d'accueil déchetterie - Vaugines/Lauris	Permanent	0,6	21	C	Adjoint technique	TNC 60/100	0,6	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Déchèteries	00308	Agent d'accueil déchetterie - Vaugines/Lauris	Permanent	0,6	21	C	Adjoint technique	TNC 60/100	0,6	CVA	C	Adjt tech
Déchèteries	00168	Agent d'accueil déchetterie - Mon Espace Vert Cavaillo	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	CVA	C	Adjt tech
Déchèteries	00202	Agent d'accueil déchetterie - Mon Espace Vert Cavaillo	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Déchèteries	00414	Agent d'accueil déchetterie - Puits des Gavottes	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	CDI	C	Adjt tech Pal 2CI
Déchèteries		Agent d'accueil déchetterie - Puits des Gavottes	Permanent	0,6	21	C	Adjoint technique	TNC 60/100	0,6	CVA	C	Adjt tech
Déchèteries		Agent d'accueil déchetterie - Puits des Gavottes	Permanent	0,6	21	C	Adjoint technique		0			POSTE VACANT
				55,4	ETP				54,6	ETP		
				57	Emplois							

TRANSPORT (Budget Annexe)

EMPLOIS							EFFECTIFS				
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE
Mobilités	Responsable Mobilités	Permanent	1	35	A/B	Ingénieur, technicien	TC	1	TIT	B	Technicien Pal 2CI
Mobilités	00401 Chargé.e d'accueil du Pôle Mobilités	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm
Mobilités	00402 Chargé.e d'accueil du Pôle Mobilités et multisites	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif	TP 80%	0,8	TIT	B	Rédacteur
Mobilités	00336 Chauffeur de la navette	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Mobilités	Chauffeur navette	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique		0			POSTE VACANT (2ème carrière)
Mobilités	Chauffeur navette	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique		0			POSTE VACANT (2ème carrière)
Mobilités	Chauffeur navette	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique		0			POSTE VACANT
Mobilités	Chauffeur navette	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique		0			POSTE VACANT
			8	ETP				3,8	ETP		
			8	Emplois							

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (Budget Annexe)

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Assainissement collectif	00379 Technicien.ne eau et assainissement	<i>Permanent</i>	1	35	B/C	Technicien, agent de maîtrise	TC	1	STAG	B	Technicien	
Assainissement collectif	00380 Technicien.ne eau et assainissement	<i>Permanent</i>	1	35	B/C	Technicien, agent de maîtrise	TC	1	TIT	B	Technicien Pal 1Cl	
Assainissement collectif	Technicien.ne eau et assainissement	<i>Permanent</i>	1	35	B/C	Technicien, agent de maîtrise		0			POSTE VACANT	
			3	ETP					2	ETP		
			3	Emplois								

PÔLE DEVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF ET DU JEUNE ENFANT (partie 1 : MEDIATHEQUES - PISCINES)

EFFECTIF TOTAL DU PÔLE

214,28 ETP

224 Emplois

PÔLE DEVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF ET DU JEUNE ENFANT

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Pôle développement culturel, sportif et	00174	Directeur.trice du pôle développement culturel, sportif et du jeune enfant	Permanent	1	35	A	Attaché	DETACHEMENT	0	TIT	A	Attaché Hcl
			1	ETP								
			1	Emplois								
					0 ETP							

MEDIATHEQUES

EMPLOIS							EFFECTIFS					
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE	
Médiathèques	00132	Directeur.trice des médiathèques intercommunales	Permanent	1	35	A/A+	Conservateur des bibliothèques, bibliothécaire	TC	1	CCA	A	Conservateur
Médiathèques	00215	Assistant.e de direction	Permanent	1	35	B	Rédacteur	TC	1	TIT	B	Rédacteur
Médiathèques	00199	Agent d'entretien de la médiathèque	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise
Médiathèques	00329	Agent d'entretien de la médiathèque	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2Cl
Section adultes	00139	Responsable de l'espace adulte	Permanent	1	35	A	Bibliothécaire	TC	1	TIT	A	Bibliothécaire
Section adultes	00140	Bibliothécaire adultes	Permanent	1	35	B	Assistant de conservation	TP 90%	0,9	TIT	B	Assist conserv Pal 2Cl
Section adultes	00141	Bibliothécaire adultes - communication	Permanent	1	35	B	Assistant de conservation	TC	1	TIT	B	Assist conserv
Section adultes	00142	Bibliothécaire adultes - informatique	Permanent	1	35	B	Assistant de conservation	TC	1	TIT	B	Assist conserv Pal 2Cl
Section adultes	00143	Bibliothécaire adultes	Permanent	1	35	A/B	Bibliothécaire, assistant de conservation	TP 80%	0,8	TIT	A	Bibliothécaire
Section adultes	00144	Bibliothécaire adultes	Permanent	1	35	B	Assistant de conservation	TC	1	TIT	B	Assist conserv
Section adultes	00145	Bibliothécaire adultes - médiateur numérique	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine, animateur, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter anim Pal 1Cl
Section adultes	00146	Agent de médiathèque adultes	Permanent	1	35	C	Adjoint du patrimoine	TP 90%	0,9	TIT	C	Adjt ter patr Pal 1Cl
Section adultes	00147	Agent de médiathèque adultes	Permanent	1	35	C	Adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patr Pal 2Cl
Section adultes	00148	Agent de médiathèque adultes	Permanent	1	35	C	Adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patr Pal 1Cl
Section adultes	00138	Médiateur "hors les murs"	Permanent	1	35	B/C	Animateur, adjoint d'animation	TC	1	TIT	B	Animateur
Section jeunesse	00154	Responsable section jeunesse	Permanent	1	35	A	Bibliothécaire	TC	1	TIT	A	Bibliothécaire pal
Section jeunesse	00155	Bibliothécaire jeunesse	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	B	Assist conserv Pal 2Cl
Section jeunesse	00156	Bibliothécaire jeunesse	Permanent	1	35	B	Assistant de conservation	TC	1	TIT	B	Assist conserv Pal 2Cl
Section jeunesse	00157	Agent de médiathèque jeunesse	Permanent	1	35	C	Adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patr Pal 2Cl
Section jeunesse	00158	Bibliothécaire jeunesse	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patrimoine
Section jeunesse	00159	Agent de médiathèque jeunesse	Permanent	1	35	C	Adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patr Pal 2Cl
Section musique et cinéma	00150	Responsable section musique et cinéma	Permanent	1	35	A	Bibliothécaire	TC	1	TIT	A	Bibliothécaire
Section musique et cinéma	00151	Bibliothécaire musique et cinéma	Permanent	1	35	B	Assistant de conservation	TC	1	TIT	B	Assist conserv Pal 1Cl
Section musique et cinéma	00152	Bibliothécaire musique et cinéma	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TC	0			POSTE VACANT
Section musique et cinéma	00153	Agent de médiathèque musique - cinéma	Permanent	1	35	C	Adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patrimoine
Réseau	00133	Responsable réseau	Permanent	1	35	A	Bibliothécaire	TC	1	TIT	A	Bibliothécaire ppal
Réseau	00200	Bibliothécaire réseau	Permanent	1	35	B	Assistant de conservation	TC	1	TIT	B	Assist conserv Pal 1Cl
Réseau	00214	Assistant.e Réseau	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine, rédacteur, adjoint administratif		0			POSTE VACANT
Réseau	00149	Agent de médiathèque réseau "nomade"	Permanent	1	35	C	Adjoint du patrimoine, adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm Pal 1Cl
Réseau	00392	Agent de médiathèque réseau "nomade"	Permanent	1	35	C	Adjoint du patrimoine	TC	1	CVA	C	Adjt ter patrimoine
Réseau	00289	Agent de médiathèque atelier	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt ter patr Pal 1Cl
Réseau	00137	Référent.e portage des documents	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise
Réseau	00330	Agent d'accueil et de portage des documents	Permanent	0,5	17,5	C	Adjoint administratif	TNC 50%	0,5	CVA	C	Adjt tech
Réseau	00134	Responsable de la médiathèque des Taillades	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patr Pal 2Cl
Réseau	00135	Responsable de la médiathèque Cheval-Blanc	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patrimoine
Réseau	00136	Responsable de la médiathèque de Mérindol	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patrimoine
Réseau	00210	Responsable de la médiathèque de Lagnes	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	B	Assist conserv
Réseau	00211	Responsable de la médiathèque de Robion	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patrimoine
Réseau	00212	Responsable de la médiathèque de Maubec	Permanent	0,8	28	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TNC 28/35	0,8	TIT	C	Adjt ter patr Pal 2Cl
Réseau	00213	Responsable de la médiathèque de Cabrières d'Avignon	Permanent	1	35	B/C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TP 80%	0,8	TIT	B	Assist conserv
Réseau	00282	Responsable de la médiathèque d'Oppède	Permanent	1	35	B	Assistant de conservation	TC	1	TIT	B	Assist conserv Pal 1Cl
Réseau	00310	Responsable de la médiathèque de Lauris	Permanent	1	35	C	Adjoint du patrimoine	TC	1	TIT	C	Adjt ter patr Pal 2Cl
Réseau	00313	Responsable de la médiathèque de Lourmarin	Permanent	0,83	29	C	Assistant de conservation, adjoint du patrimoine	TNC 29/35	0,83	TIT	B	Assist conserv
Réseau	00314	Agent de la médiathèque de Lourmarin	Permanent	0,54	19	C	Adjoint du patrimoine	TC 19/35	0,54	TIT	C	Adjt ter patr Pal 1Cl
Réseau	00315	Responsable de la médiathèque de Puyvert	Permanent	0,46	16	C	Adjoint du patrimoine	TC 16/35	0,46	TIT	C	Adjt ter patr Pal 1Cl
			43,13	ETP								
			45	Emplois								
					40,53 ETP							

PISCINES

EMPLOIS							EFFECTIFS						
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE		
Piscines	00393	Responsable des piscines - Chef de bassin	<i>Permanent</i>	1	35	B	ETAPS	TC	1	TIT	B	Educateur APS Pal 1CI	
Piscines	00004	Maître nageur sauveteur - Chef de bassin	<i>Permanent</i>	1	35	B	ETAPS	TC	1	TIT	B	Educateur APS Pal 1CI	
Piscines	00003	Maître nageur sauveteur	<i>Permanent</i>	1	35	B	ETAPS	TC	1	TIT	B	Educateur APS Pal 1CI	
Piscines	00005	Maître nageur sauveteur	<i>Permanent</i>	1	35	B	ETAPS	TC	1	CVA	B	Educateur APS	
Piscines	00301	Maître nageur sauveteur	<i>Permanent</i>	1	35	B	ETAPS	TC	1	CCB	B	Educateur APS	
Piscines	00386	Maître nageur sauveteur	<i>Permanent</i>	1	35	B	ETAPS	TC	1	CCB	B	Educateur APS	
Piscines	00387	Maître nageur sauveteur	<i>Permanent</i>	1	35	B	ETAPS	TC	1	CVA	B	Educateur APS	
Piscines		Maître nageur sauveteur	<i>Permanent</i>	1	35	B	ETAPS	TC	1	CVA	B	Educateur APS	
Piscines	00006	Responsable cellule accueil et entretien	<i>Permanent</i>	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise Pal	
Piscines	00389	Agent d'accueil et d'entretien	<i>Permanent</i>	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech	
Piscines	00388	Agent d'accueil et d'entretien	<i>Permanent</i>	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech	
Piscines	00390	Agent d'entretien	<i>Permanent</i>	0,5	17,5	C	Adjoint technique	TC 50%	0,5	CVA	C	Adjt tech	
Piscines	00391	Agent d'entretien	<i>Permanent</i>	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech	
Piscines	00010	Agent de maintenance Piscines	<i>Permanent</i>	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	TIT	C	Agent maitrise	
Piscines	00011	Agent de maintenance Piscines	<i>Permanent</i>	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	STAG	C	Adjt tech	
Piscines	00300	Agent de maintenance Piscines	<i>Permanent</i>	0,5	17,5	C	Adjoint technique	TC 50%	0,5	CVA	C	Adjt tech	
			15	ETP								15	ETP
			16	Emplois									

PÔLE DEVELOPPEMENT CULTUREL, SPORTIF ET DU JEUNE ENFANT (Partie 2 : PETITE ENFANCE)

EFFECTIF PETITE ENFANCE

155,15 ETP

162 Emplois

COORDINATION PETITE ENFANCE

EMPLOIS							EFFECTIFS				
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE
Coordination Petite Enfance	00044 Directeur.trice Petite enfance	Permanent	1	35	A	Conseiller socio-éducatif, cadre de santé, puéricultrice, attaché	TC	1	STAG	A	Attaché
Coordination Petite Enfance	00322 Coordinateur.trice de secteur - chargé.e de coopération CTG	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, EJE, infirmier en soins généraux, attaché	TC	1	CCA	A	Educateur j enfant CIEx
Coordination Petite Enfance	00340 Coordinateur.trice de secteur - chargé.e de coopération CTG	Permanent	1	35	A	Cadre de santé, puéricultrice, EJE, infirmier en soins généraux	TC	1	TIT	A	Infirmiers soins gx
Coordination Petite Enfance	Chargé.e de coopération CTG - jeunesse	Temporaire	1	35	B	Animateur, rédacteur	TC	1	CPRJ	B	Animateur
Coordination Petite Enfance	00045 Référent.e RH - Responsable accueil	Permanent	1	35	A/B	Attaché, rédacteur	TP 90%	0,9	TIT	B	Rédacteur Pal 2CI
Coordination Petite Enfance	00046 Assistant.e administrative et comptable	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC	1	TIT	C	Adjt adm Pal 1CI
Coordination Petite Enfance	00394 Régisseur.se suppléant.e	Permanent	1	35	B/C	Rédacteur, adjoint administratif, auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Coordination Petite Enfance	00341 Régisseur.se suppléant.e	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TP 80%	0,8	TIT	A	Educateur Jeunes Enfants
Coordination Petite Enfance	00049 Coordinateur.trice de l'éveil culturel	Permanent	1	35	A/B	Attaché, animateur, EJE	TC	1	TIT	A	Attaché
Coordination Petite Enfance	00050 Responsable du lieu d'accueil enfants-parents	Permanent	1	35	A/B	Infirmier, EJE, assistant socio-éducatif, animateur	TC	1	TIT	A	Infirmier soins gx HCI
Coordination Petite Enfance	00122 Psychologue	Permanent	0,7	24,5	A	Psychologue	TNC 70/100	0,7	CDI	A	Psychologue CIN
Coordination Petite Enfance	00237 Animateur.trice RPE Coustellet	Permanent	1	35	A	Conseiller socio-éducatif	TC	1	CDI	A	Conseiller soc-ed
Coordination Petite Enfance	00051 Animateur.trice RPE Cavaillon	Permanent	1	35	B	Animateur, rédacteur	TC	1	TIT	B	Animateur
Coordination Petite Enfance	00239 Référent.e santé et accueil inclusif	Permanent	0,5	17,5	A	Puéricultrice, infirmier	TNC 50%	0,5	CVA	A	Infirmier soins gx
Coordination Petite Enfance	00240 Référent.e santé et accueil inclusif	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, infirmier	TP 80%	0,8	TIT	A	Puér
Coordination Petite Enfance	00415 Référent.e santé et accueil inclusif	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, infirmier	TP 80%	0,8	TIT	A	Puér CIN
Coordination Petite Enfance	00342 Assistant.e administratif.ve et comptable	Permanent	0,5	17,5	C	Adjoint administratif	TNC 50%	0,5	TIT	C	Adjt adm
Coordination Petite Enfance	00130 Chargé.e d'accueil	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TP 80%	0,8	TIT	C	Adjt adm Pal 1CI
Coordination Petite Enfance	00123 Agent d'entretien MPE	Permanent	0,75	26,25	C	Adjoint technique	TNC 70.00/100.00	0,7	CVA	C	Adjt tech
Coordination Petite Enfance	Auxiliaire - assistant.e petite enfance volant.e	Temporaire	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation					POOL REMPLACEMENT
Coordination Petite Enfance	Auxiliaire - assistant.e petite enfance volant.e	Temporaire	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation					POOL REMPLACEMENT
Coordination Petite Enfance	Auxiliaire - assistant.e petite enfance volant.e	Temporaire	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation					POOL REMPLACEMENT

20,45 ETP

16,5 ETP

22 Emplois

CUISINES

EMPLOIS							EFFECTIFS				
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE
Cuisines	00166 Gestionnaire des cuisines	Permanent	1	35	B,C	Technicien, tech. paramédical, ag. maîtrise, adj tech.	TP 80%	0,8	TIT	B	Technicien Pal 2cl
Cuisines	00273 Cuisinier.e Les Marmousets	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 1CI
Cuisines	00274 Cuisinier.e Les petits pas	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Cuisines	00284 Cuisinier.e Li Pitchounets	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Cuisines	00080 Cuisinier.e Eugène Valentin	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	CVA	C	Adjt tech
Cuisines	00100 Cuisinier.e F Ronot	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Cuisines	00272 Cuisinier.e Li Pichots	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Cuisines	00275 Aide-cuisinier.e Pépinière	Permanent	0,65	22,75	C	Adjoint technique	TNC 65%	0,65	CVA	C	Adjt tech
Cuisines	00201 Cuisinier.e Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Cuisines	00343 Cuisinier.e Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Cuisines	00344 Cuisinier.e Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Cuisines	00345 Cuisinier.e La Farandole	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech
Cuisines	00346 Cuisinier.e La Farandole	Permanent	0,5	17,5	C	Adjoint technique	TNC 50%	0,5	CVA	C	Adjt tech
Cuisines	00403 Cuisinier.e Au fil du temps	Permanent	1	35	C	Adjoint technique	TC	1	STAG	C	Adjt tech

13,15 ETP

12,95 ETP

14 Emplois

CRECHES

EMPLOIS							EFFECTIFS				
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE
Crèche Clé de Sol	00121 Directeur.trice d'établissement La Clé de Sol	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TC	1	CCA	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Clé de Sol	00052 Auxiliaire de puériculture La Clé de Sol	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Clé de Sol	00053 Auxiliaire de puériculture La Clé de Sol	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Clé de Sol	00165 Auxiliaire de puériculture La Clé de Sol	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 50.00%	0,5	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Clé de Sol	00205 Assistant.e petite enfance La Clé de Sol	Permanent	0,71	25	C	Adjoint d'animation	TNC 71.43/100	0,71	TIT	C	Adjt ter anim Pal 2CI
Crèche Clé de Sol	00206 Assistant.e petite enfance La Clé de Sol	Permanent	0,6	21	C	Adjoint d'animation	TNC 60%	0,6	STAG	C	Adjt ter animation
Crèche Clé de Sol	00207 Auxiliaire de puériculture La Clé de Sol	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup

Crèche Les petits pas	00261	Directeur.trice d'établissement Les petits pas	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, infirmier.e soins gaux, éducateur de jeunes enfants	TC	1	TIT	A	Educateur j enfant CIEx
Crèche Les petits pas	00262	Educateur.trice de jeunes enfants Les petits pas	Permanent	1	35	A/B	Educateur de jeunes enfants, animateur	TC	1	TIT	B	Animateur
Crèche Les petits pas	00263	Auxiliaire de puériculture Les petits pas	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Les petits pas	00264	Auxiliaire de puériculture Les petits pas	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Les petits pas	00265	Auxiliaire de puériculture Les petits pas	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Les petits pas	00266	Auxiliaire de puériculture Les petits pas	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Les petits pas	00268	Assistant.e petite enfance Les petits pas	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche Les petits pas	00269	Assistant.e petite enfance Les petits pas	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter anim Pal 2CI
Crèche Les petits pas	00271	Assistant.e petite enfance Les petits pas	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter anim Pal 1CI
Crèche Les petits pas		Auxiliaire de puériculture Les petits pas	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	CVA	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche F. Ronot	00092	Directeur.trice d'établissement F. Ronot	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TP 80%	0,8	TIT	A	Educateur j enfant CIEx
Crèche F. Ronot		Educateur.trice de jeunes enfants	Permanent	0,5	17,5	A	Educateur de jeunes enfants	TC	1	CVA	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche F. Ronot	00093	Auxiliaire de puériculture F. Ronot	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche F. Ronot	00094	Auxiliaire de puériculture F. Ronot	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche F. Ronot	00095	Auxiliaire de puériculture F. Ronot	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche F. Ronot	00096	Auxiliaire de puériculture F. Ronot	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80.00%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche F. Ronot	00097	Auxiliaire de puériculture F. Ronot	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 90.00%	0,9	CVA	C	Adjt ter animation
Crèche F. Ronot	00098	Assistant.e petite enfance F. Ronot	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter anim Pal 2CI
Crèche Repère des Galopins	00119	Directeur.trice d'établissement Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, infirmier.e soins gaux, éducateur de jeunes enfants, puér cadre de santé			0		POSTE VACANT
Crèche Repère des Galopins	00054	Educateur.trice de jeunes enfants Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TP 80%	0,8	TIT	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Repère des Galopins		Educateur.trice de jeunes enfants Le Repère des Galopins	Permanent	0,6	21	A	Educateur de jeunes enfants	TNC 60%	0,6	CVA	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Repère des Galopins	00055	Auxiliaire de puériculture Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Repère des Galopins	00056	Auxiliaire de puériculture Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Repère des Galopins	00057	Auxiliaire de puériculture Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Repère des Galopins	00058	Auxiliaire de puériculture Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Repère des Galopins	00059	Auxiliaire de puériculture Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Repère des Galopins	00162	Auxiliaire de puériculture Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Repère des Galopins	00163	Auxiliaire de puériculture Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	CVA	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Repère des Galopins	00267	Auxiliaire de puériculture Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TP 80%	0,8	STAG	C	Adjt ter animation
Crèche Repère des Galopins	00060	Assistant.e petite enfance Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche Repère des Galopins	00347	Auxiliaire de puériculture Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Repère des Galopins	00348	Assistant.e petite enfance Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	CVA	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Repère des Galopins	00349	Assistant.e petite enfance Le Repère des Galopins	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	CVA	C	Adjt ter animation
Crèche Repère des Galopins	00354	Agent de lingerie Le Repère des Galopins	Permanent	0,5	17,5	C	Adjoint technique	TC 50%	0,5	TIT	C	Adjt tech Pal 2CI
Crèche Li Pichots	00243	Directeur.trice d'établissement Li Pichots	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TC	1	TIT	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Li Pichots		Educateur.trice de jeunes enfants	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TNC 80%	0,8	CVA	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Li Pichots	00244	Auxiliaire de puériculture Li Pichots	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Li Pichots	00245	Auxiliaire de puériculture Li Pichots	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Li Pichots	00246	Auxiliaire de puériculture Li Pichots	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Li Pichots	00247	Assistant.e petite enfance Li Pichots	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TP 80%	0,8	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche Li Pichots	00248	Assistant.e petite enfance Li Pichots	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche Li Pichots	00249	Auxiliaire de puériculture Li Pichots	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter anim Pal 2CI
Crèche Li Pichots	00251	Assistant.e petite enfance Li Pichots	Permanent	0,8	28	C	Adjoint d'animation	TNC 80%	0,8	TIT	C	Adjt ter anim Pal 2CI
Crèche Li Pitchounets	00276	Directeur.trice d'établissement Li Pitchounets	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TC	1	CCA	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Li Pitchounets		Educateur.trice de jeunes enfants	Permanent	0,5	17,5	A	Educateur de jeunes enfants	TC	1	CVA	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Li Pitchounets	00277	Auxiliaire de puériculture Li Pitchounets	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Li Pitchounets	00278	Auxiliaire de puériculture Li Pitchounets	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Li Pitchounets	00290	Auxiliaire de puériculture Li Pitchounets	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Li Pitchounets	00279	Assistant.e petit enfance Li Pitchounets	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Li Pitchounets	00280	Assistant.e petit enfance Li Pitchounets	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Li Pitchounets	00291	Assistant.e petite enfance Li Pitchounets	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter anim Pal 2CI
Crèche Les Marmousets	00253	Directeur.trice d'établissement Les Marmousets	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, infirmier.e soins gaux, éducateur de jeunes enfants	TC	1	TIT	A	Educateur j enfant CIEx
Crèche Les Marmousets	00338	Educateur.trice de jeunes enfants	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TC	1	TIT	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Les Marmousets	00254	Auxiliaire de puériculture Les Marmousets	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Les Marmousets	00255	Auxiliaire de puériculture Les Marmousets	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 50.00%	0,5	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Les Marmousets	00256	Auxiliaire de puériculture Les Marmousets	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TP 80%	0,8	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche Les Marmousets	00257	Auxiliaire de puériculture Les Marmousets	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Les Marmousets	00258	Assistant.e petite enfance Les Marmousets	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter anim Pal 2CI
Crèche Les Marmousets	00259	Assistant.e petite enfance Les Marmousets	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	STAG	C	Adjt ter animation
Crèche Les Marmousets	00396	Auxiliaire de puériculture Les Marmousets	Permanent	0,8	28	B	Auxiliaire de puériculture	TNC 80%	0,8	CVA	C	Adjt ter animation
Micro-crèches		Réfèrent.e technique micro-crèches	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, animateur, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter anim Pal 2CI
Micro-crèches	00101	Auxiliaire de puériculture La Combe	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	STAG	B	Auxiliaire puér CI N
Micro-crèches	00102	Auxiliaire de puériculture La Combe	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Micro-crèches	00103	Auxiliaire de puériculture La Combe	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Micro-crèches	00104	Auxiliaire de puériculture La Combe	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Micro-crèches	00125	Auxiliaire de puériculture Créange	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Micro-crèches	00126	Auxiliaire de puériculture Créange	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Micro-crèches	00127	Assistant.e petite enfance Créange	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation

Micro-crèches	00128	Assistant.e petite enfance Créange	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	CVA	C	Adjt ter animation
Crèche La Pépinière	00292	Directeur.trice d'établissement La Pépinière	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, infirmière soins gaux	TP 90%	0,9	DETA	A	Puéricultrice
Crèche La Pépinière	00293	Educateur.trice de jeunes enfants La Pépinière	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants		0			POSTE VACANT
Crèche La Pépinière	00294	Auxiliaire de puériculture La Pépinière	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	CVA	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche La Pépinière	00295	Auxiliaire de puériculture La Pépinière	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche La Pépinière	00296	Auxiliaire de puériculture La Pépinière	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	CVA	C	Adjt ter animation
Crèche La Pépinière	00297	Auxiliaire de puériculture La Pépinière	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche La Pépinière	00298	Auxiliaire de puériculture La Pépinière	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TP 50.00%	0,5	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche La Pépinière	00299	Assistant.e petite enfance La Pépinière	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche La Pépinière	00371	Auxiliaire de puériculture La Pépinière	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche La Pépinière	00370	Auxiliaire de puériculture La Pépinière	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche La Pépinière	00355	Agent de lingerie La Pépinière	Permanent	0,5	17,5	C	Adjoint technique	TC	1	TIT	C	Adjt tech Pal 2Cl
Crèche La Farandole	00372	Directeur.trice d'établissement La Farandole	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, infirmier.e soins gaux, éducateur de jeunes enfants	TC	1	TIT	A	Infirmiers soins gx
Crèche La Farandole	00373	Directeur.rice adjoint.e La Farandole	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TC	1	TIT	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche La Farandole	00374	Educateur.trice de jeunes enfants La Farandole	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TC	1	TIT	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche La Farandole	00357	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche La Farandole	00358	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche La Farandole	00359	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	STAG	C	Adjt ter anim Pal 2Cl
Crèche La Farandole	00360	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche La Farandole	00361	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 60%	0,6	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche La Farandole	00362	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche La Farandole	00363	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche La Farandole	00364	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche La Farandole	00365	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche La Farandole	00366	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche La Farandole	00367	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche La Farandole	00368	Auxiliaire de puériculture La Farandole	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche La Farandole	00351	Assistante petite enfance La Farandole	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche La Farandole	00352	Assistante petite enfance La Farandole	Permanent	1	35	C	Adjoint d'animation, auxiliaire de puériculture	TC	1	STAG	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche La Farandole	00375	Agent d'entretien La Farandole	Permanent	0,54	19	C	Adjoint technique	TNC 54/100	0,54	TIT	C	Adjt tech Pal 2Cl
Crèche E. Valentin	00072	Directeur.trice d'établissement Eugène Valentin	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, infirmier.e soins gaux, éducateur de jeunes enfants	TC	1	TIT	A	Puéricultrice
Crèche E. Valentin	00083	Educateur.trice de jeunes enfants Eugène Valentin	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche E. Valentin	00073	Auxiliaire de puériculture Eugène Valentin	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche E. Valentin	00074	Auxiliaire de puériculture Eugène Valentin	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	DETA	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche E. Valentin	00075	Auxiliaire de puériculture Eugène Valentin	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TP 80%	0,8	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche E. Valentin	00076	Auxiliaire de puériculture Eugène Valentin	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	CVA	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche E. Valentin	00077	Auxiliaire de puériculture Eugène Valentin	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	CVA	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche E. Valentin	00078	Auxiliaire de puériculture Eugène Valentin	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche E. Valentin	00079	Auxiliaire de puériculture Eugène Valentin	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche E. Valentin	00082	Assistant.e Petite Enfance Eugène Valentin	Permanent	1	35	B	Adjoint d'animation, auxiliaire de puériculture	TC	1	STAG	C	Adjt ter animation
Crèche E. Valentin	00353	Assistant.e Petite Enfance Eugène Valentin	Permanent	0,5	17,5	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TNC 50%	0,5	CVA	C	Adjt ter animation
Crèche Au fil du temps	00404	Directeur.trice d'établissement Au fil du temps	Permanent	1	35	A	Puéricultrice, infirmier.e soins gaux, éducateur de jeunes enfants	TC	1	TIT	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Au fil du temps	00405	Educateur.trice de jeunes enfants Au fil du temps	Permanent	1	35	A	Educateur de jeunes enfants	TP 80%	0,8	TIT	A	Educateur Jeunes Enfants
Crèche Au fil du temps	00406	Auxiliaire de puériculture Au fil du temps	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Au fil du temps	00407	Auxiliaire de puériculture Au fil du temps	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TC	1	TIT	B	Auxiliaire puér CI Sup
Crèche Au fil du temps	00408	Auxiliaire de puériculture Au fil du temps	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Au fil du temps	00409	Auxiliaire de puériculture Au fil du temps	Permanent	1	35	B	Auxiliaire de puériculture	TP 80%	0,8	TIT	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Au fil du temps	00410	Auxiliaire de puériculture/Assistante Petite enfance Au fil du temps	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter anim Pal 2Cl
Crèche Au fil du temps	00411	Auxiliaire de puériculture/Assistante Petite enfance Au fil du temps	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TP 60%	0,6	CVA	B	Auxiliaire puér CI N
Crèche Au fil du temps	00412	Auxiliaire de puériculture/Assistante Petite enfance Au fil du temps	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	TIT	C	Adjt ter animation
Crèche Au fil du temps	00413	Assistant.e Petite Enfance Au fil du temps	Permanent	1	35	B/C	Auxiliaire de puériculture, adjoint d'animation	TC	1	STAG	C	Adjt ter animation

121,55 ETP
126 Emplois

113,55 ETP

PÔLE ATTRACTIVITE ET AMENAGEMENT

EFFECTIF TOTAL DU PÔLE

22 ETP 26 Emplois

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT

EMPLOIS							EFFECTIFS				
SERVICES	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	CADRES D'EMPLOI	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE
Economie, Aménagement et Foncier	00321 Directeur.trice du développement économique	Permanent	0,5	17,5	A	Attaché	TNC 50%	0,5	CDI	A	Attaché Pal
Economie, Aménagement et Foncier	Chargé.e de mission Aménagement Foncier	Permanent	1	35	A	Ingénieur, attaché	TC	1	TIT	A	Attaché
			1,5								
			2								
								1,5	ETP		

DEVELOPPEMENT URBAIN ET INCLUSION SOCIALE

EMPLOIS							EFFECTIFS				
SERVICES	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	CADRES D'EMPLOI	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE
Direction Développement urbain et inclusion so	00317 Directeur.trice développement urbain et inclusion sociale	Permanent	1	35	A	Attaché	TC MAD-S 50%	0,5	TIT - MAD-S	A	Attaché
Politique de la ville et accès aux droits	00318 Chargé.e de mission	Permanent	1	35	A	Attaché	TP 0.00%	1	TIT	A	Attaché
Habitat et logement	00325 Chargé.e de mission habitat	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC	1	CVA	C	Adj adm
Politique de la ville	00319 Agent administratif	Permanent	0,5	17,5	C	Adjoint administratif	TP 50%	0,5	TIT	C	Adj adm Pal 1CI
Point Justice - Espace France Services	Chargé d'accueil et d'accompagnement	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC	1	STAG	C	Adj adm
Point Justice - Espace France Services	Chargé d'accueil et d'accompagnement	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC	1	STAG	C	Adj adm
Point Justice - Espace France Services	Chargé d'accueil et d'accompagnement	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif		0			POSTE VACANT (création)
			6,5								
			7								
								5	ETP		

URBANISME

EMPLOIS							EFFECTIFS				
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE
Autorisations du droit des sols	Directeur.trice du service Urbanisme	Permanent	0,2	7	A	Ingénieur, attaché	TC MAD-E 10%	0,1	MAD-E	A	Ingénieur Pal
Autorisations du droit des sols	Responsable du service instruction ADS	Permanent	1	35	A	Ingénieur, attaché	TC MAD-S 10%	0,9	TIT	A	Attaché
Autorisations du droit des sols	00287 Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	Permanent	1	35	B/C	Technicien, rédacteur, ag maîtrise, adj tech, adj adm	TC	1	TIT	C	Adj adm
Autorisations du droit des sols	00303 Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	Permanent	1	35	B/C	Technicien, rédacteur, ag maîtrise, adj tech, adj adm	TC	1	TIT	C	Adj adm
Autorisations du droit des sols	00381 Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	Permanent	1	35	B/C	Technicien, rédacteur, ag maîtrise, adj tech, adj adm	TC	1	STAG	C	Adj tech
Autorisations du droit des sols	00399 Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	Permanent	1	35	B/C	Technicien, rédacteur, ag maîtrise, adj tech, adj adm	TC MAD-S 10%	0,9	TIT	C	Adj adm Pal 2CI
Autorisations du droit des sols	Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	Permanent	0,5	17,5	B/C	Technicien, rédacteur, ag maîtrise, adj tech, adj adm	MAD-E 50%	0,5	MAD-E	B	Technicien Pal 2CI
Autorisations du droit des sols	Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	Permanent	0,9	31,5	B/C	Technicien, rédacteur, ag maîtrise, adj tech, adj adm	MAD-E 90%	0,9	MAD-E	B	Rédacteur Pal 2CI
Autorisations du droit des sols	Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	Permanent	0,8	28	B/C	Technicien, rédacteur, ag maîtrise, adj tech, adj adm	MAD-E 80%	0,8	MAD-E	B	Rédacteur Pal 1CI
Autorisations du droit des sols	Instructeur.trice des autorisations d'urbanisme	Permanent	0,6	21	B/C	Technicien, rédacteur, ag maîtrise, adj tech, adj adm	MAD-E 60%	0,6	MAD-E	C	Adj adm Pal 2CI
Autorisations du droit des sols	Assistant.e administratif.ve ADS	Permanent	0,2	7	C	Adjoint administratif	MAD-E 20%	0,2	MAD-E	C	Adj adm
			8,2								
			11								
								7,9	ETP		

CAMPINGS (Budget Annexe)

EMPLOIS							EFFECTIFS				
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE
Camping de Maubec	2002 Gestionnaire du Camping Les Royères du prieuré	Permanent	1	35	C	Agent de maîtrise, adjoint technique	TC	1	CVA	C	Agent maitrise
Camping La Durance	2001 Gestionnaire du camping La Durance	Permanent	0,8	28	A	Attaché	MAD-E 80%	0,8	MAD-E	/	/
			1,8								
			2								
								1,8	ETP		

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (EPIC)

EMPLOIS							EFFECTIFS				
SERVICE	POSTE	TYPE D'EMPLOI	ETP	HEURES	CATEGORIE	Cadre d'emploi	TEMPS TRAVAIL	ETP	STATUT	CATEGORIE	GRADE
EPIC OTI	Conseillère en séjour - référente classement des meublés de tourisme	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC MAD-S 100%	1	TIT MAD-S	C	Adj adm Pal 2CI
EPIC OTI	Conseillère en séjour - guide conférencière	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC MAD-S 100%	1	TIT MAD-S	C	Adj adm Pal 2CI
EPIC OTI	Conseillère en séjour - référente tourisme et handicap	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC MAD-S 100%	1	TIT MAD-S	C	Adj adm Pal 2CI
EPIC OTI	Conseillère en séjour	Permanent	1	35	C	Adjoint administratif	TC MAD-S 100%	1	TIT MAD-S	C	Adj adm Pal 2CI
			4								
			4								
								4	ETP		